



43

ZAC QUARTIER DES DEUX LIONS

COMMUNE DE TOURS

PROGRAMME

Aménageur : SET

Mode de réalisation : concession

Superficie : 78 ha

Objet : logements, activités et équipements publics

Programme des équipements publics

(superstructures) : les Granges Collières (centre d'accueil et d'animation), maison de la petite enfance, passerelle sur le Cher, aménagement paysager du Petit Cher et parcours de santé (parc urbain), local service Parcs et Jardins de la Ville, parking public

Programme prévisionnel de construction :

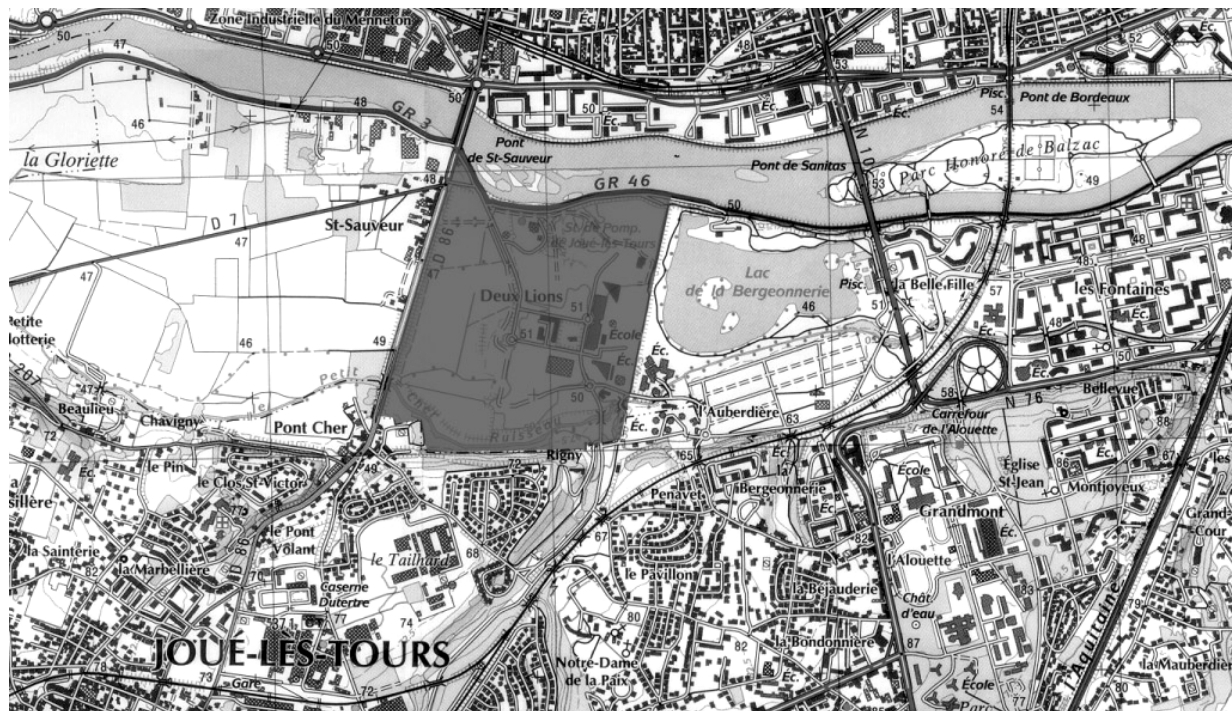
- entre 800 et 1000 logements collectifs et individuels
- nouveaux établissements de formation
- environ 14 ha de terrains en zone d'activités
- accueil de bâtiments à usage tertiaire, de loisirs et de commerces.

Echéancier prévisionnel : 1991-2002 (création II)

Document d'urbanisme : PAZ

Régime TLE : exonération

PLAN DE LOCALISATION



1/25 000ème

Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours
Août 2002

REALISATION

	Au 1 ^{er} juin 2005	Au 1 ^{er} juin 2006	Au 1 ^{er} sept 2007
Superficie totale de la ZAC			78 ha
Superficie à acquérir par l'aménageur			78 ha
Superficie acquise	76 ha	76 ha	78 ha
Superficie commercialisable à terme			45 ha
Superficie commercialisée hors emprises publiques	32 ha	33 ha	40 ha
Prix moyen HT du terrain/m ²			
SHON			
	<i>logements</i>	160 €	200 €
	<i>activités</i>	120 €	120 €

Equipements publics déjà réalisés : station de traitement des eaux, transformateur EDF, passerelle sur le Cher, local service Parcs et Jardins de la Ville

Remarques : il existe déjà sur le site de la ZAC :

- le CNFPT
- l'Université
- le restaurant universitaire
- une école d'ingénieurs
- l'Institut d'Administration des Entreprises
- le centre du Trésor public
- le siège de l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance

Projets :

Commercialisation de deux parcelles de 100 logements privés et 40 logements sociaux
Dossier loi sur l'eau en cours d'instruction

PROCEDURE

DATES	PROCEDURES/EVENEMENTS	OBSERVATIONS
23.10.87	DUP	
24.08.88	Concertation avec le public	
10.10.88	DCM créant la ZAC	
26.02.90- 12.04.90	EP du PAZ	
18.05.90	DUP (rescindement du Cher)	
09.07.90	DCM approuvant le PAZ	
14.11.91	DCM annulant le PAZ et l'acte de création de la ZAC	Objet : annulation par le Tribunal Administratif (incompatibilité avec le SDAU)
24.02.92- 18.03.92	Concertation avec le public	
21.04.92- 25.05.92	EP du PAZ	
06.07.92	DCM créant la ZAC et approuvant le PAZ	Création II
23.10.95	DCM décidant la modification du PAZ	Objet : réserver des terrains à l'habitat
18.12.95	Avenant (n°6) prorogeant la concession d'aménagement de 8 ans.	
29.01.96	DCM décidant la mise à EP du PAZ avant la modification de l'acte de création de la zone	Objet : modification de l'objet et du périmètre (changement du programme global de construction). La ZAC devient multifonctionnelle
22.02.96- 22.03.96	Concertation avec le public	Procédure de création-réalisation modifiant le PAZ
17.06.96- 17.07.96	EP du PAZ	
25.11.96	DCM approuvant la modification de l'acte de création de la zone	Modification I